

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Demoulant**
- **Code du produit** 8660/20
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
 Agents de démoulage  
 Only for industrial use.
- **Utilisations déconseillées travaux à domicile (bricolage)**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
 KECK-CHIMIE  
 Zone-Industrielle B.P.6  
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**  
 Département sécurité du produit  
 e-mail: [sdb@keck-chemie.com](mailto:sdb@keck-chemie.com)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,  
 Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170  
    Fax.: +49 6331 537 211

**SECTION 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R48/22-65: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015






### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 1)

- **Pictogrammes de danger** GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique
- **Mentions de danger**  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants






#### · 3.2 Mélanges

Numéro CE: 927-285-2 Reg.nr.: 01-2119480162-45-XXXX	hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique  Xn R65 R66 -----  Asp. Tox. 1, H304	50 - 100%
CAS: 63231-60-7 EINECS: 264-038-1	cires de paraffine et cires d'hydrocarbures microcristallines	3-<10%
CAS: 3648-18-8 EINECS: 222-883-3 Reg.nr.: 01-2119979527-XXXX	dilaurate de dioctylétain  T R48/25;  Xn R63 -----  Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372	< 2,5%

#### · **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### · **Composants contribuant aux dangers:**

Numéro CE: 927-285-2 Reg.nr.: 01-2119480162-45-XXXX	hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique  Xn R65 R66 -----  Asp. Tox. 1, H304	50 - 100%
CAS: 3648-18-8 EINECS: 222-883-3 Reg.nr.: 01-2119979527-XXXX	dilaurate de dioctylétain  T R48/25;  Xn R63 -----  Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372	< 2,5%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

#### · **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 2)

*Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.*

*Demander immédiatement conseil à un médecin*

· **après inhalation :**

*Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

*Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme*

*En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*

· **après contact avec la peau :**

*Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*

*En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin*

· **après contact avec les yeux :**

*Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

· **après ingestion :**

*Rincer la bouche.*

*Ne pas faire vomir!*

*En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons*

*Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*

*Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.*

*Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir*

*Never give anything by mouth to an unconscious person.*

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

*Vertiges*

*Migraine*

*Engourdissement*

*Perte de connaissance*

*Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.*

· **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons*

*Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire*

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

*CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.*

*Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*les vapeurs sont plus lourdes que l'air*

*Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.*

*Peut être dégagé en cas d'incendie :*

*Sous-produits de combustion incomplète.*

*Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone*

*hydrocarbures*

*Produit est insoluble ou peu soluble dans l'eau et flotte sur l'eau.*

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

*Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie*

*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant*

· **Autres indications**

*Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau*

*Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives*

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 3)

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés  
Porter un vêtement personnel de protection  
Veiller à une aération suffisante  
Mettre les personnes en sécurité.  
Tenir éloignées les sources d'incendie  
Eviter le contact avec le produit déversé.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains  
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
For large amounts: Pump off product.  
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration)  
Assurer une aération suffisante.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.  
Eviter le dégagement d'aérosols.  
Ne travailler qu'en aspiration  
N'exécuter les procédures de transvasement que dans des stations possédant un système d'aspiration  
N'employer que dans des secteurs bien aérés  
Aspiration sur l'objet nécessaire  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau  
Tenir éloignées les sources d'incendie  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Prévoir une cuve au sol sans écoulement  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol  
Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 4)

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : acier fin.

EPDM (éthylène-propylène-diène monomère)

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais

· **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C

· **Classe de stockage :** 3A (flammable liquids)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique (50 - 100%)**

AGW (RCP) (Union Européenne) | Valeur à long terme: 600 mg/m<sup>3</sup>

· **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **PNEC**

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	n.b. (sol (matière sèche))
	n.b. (station d'épuration des eaux usées)
	n.b. (eau de mer)
	n.b. (sédiment (marin, matière sèche))
	n.b. (sédiment (d'eau douce, matière sèche))
	n.b. (eau douce)
	n.b. (libération intermittente)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

<http://www.sehsc.com/science.asp>

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 5)

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : blanchâtre

· **Odeur :** légère

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 173 °C

· **Point d'éclair :** 62 °C

· **Température d'inflammation :** 228 °C

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-inflammation :** Pas d'auto-inflammation de la substance jusqu'à la température indiquée.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

inférieure : 0,5 Vol %

supérieure : 5,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,6 hPa

· **Densité à 20 °C:** 0,751 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 7)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 6)

· <i>Densité relative.</i>	Non déterminé.
· <i>Densité de vapeur.</i>	Non déterminé.
· <i>Vitesse d'évaporation.</i>	Non déterminé.
· <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</i>	non ou peu miscible
· <i>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</i>	Non déterminé.
· <i>Viscosité :</i>	
<i>dynamique :</i>	Non déterminé.
<i>cinématique :</i>	Non déterminé.
· <i>Teneur en solvants :</i>	
<i>solvants organiques</i>	88,2 %
<i>eau :</i>	0,0 %
<i>Teneur en substances solides :</i>	11,8 %
· <i>9.2 Autres informations</i>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
 Dégageant possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation  
 Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles  
 Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple : bourre de laine de nettoyage): ignition spontanée possible.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** oxydants puissants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
 Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

Oral	DL <sub>50</sub> Toxicité aiguë, par voie orale:	> 5000 mg/kg (rattus, rat)
Dermique	DL <sub>50</sub> Toxicité aiguë: par voie cutanée:	15400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL <sub>50</sub> (4 h) Toxicité aiguë, par inhalation:	> 1200 mg/l (rattus, rat)

**3648-18-8 dilaurate de dioctylétain**

	DL <sub>50</sub>	6450 (rattus, rat) (Drug Research, Vol. 19 Pg. 934, 1969)
--	------------------	---

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**  
 Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.  
 Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

Effet d'irritation de la peau	-	neg. (lapin) (OECD 404)
-------------------------------	---	-------------------------

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 7)

· **des yeux :**

Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

Effet d'irritation des yeux	+	pos. (lapin) (OECD 405)
-----------------------------	---	-------------------------

· **Sensibilisation :**

Aucun effet de sensibilisation connu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

· **Toxicité subaiguë à chronique :**

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

Oral	NOAEL (oral)	≥ 5000 mg/kg bw/day (rattus, rat)
		(90 d)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition unique:**

Les données disponibles ne suffisent pas pour une évaluation.

· **Toxicité par administration répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **mutagénicité des cellules germinales** Pas de données disponibles sur les propriétés mutagènes.

· **cancérogénicité**

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

Cancérogénicité	neg. (homme)
-----------------	--------------

· **toxicité pour la reproduction** Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.

· **Toxicité pour le développement** Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

**hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% hydrocarbure aromatique**

CE <sub>50</sub> -Toxicité sur les algues	> 1000 mg/l (algues)
	(72 h)

CL <sub>50</sub> -Toxicité pour les poissons	≈ 100 mg/l (species not specified)
	(96 h)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

Eau:

non ou peu miscible

· **Composant :** Produit est insoluble ou peu soluble dans l'eau et flotte sur l'eau.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**  
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 8)

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
 Aucune disposition sur les eaux usées.
- **Code déchet :**  
 Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
- **Catalogue européen des déchets**  
 08 XX XX  
 This waste code has been selected because of the common fields of application of this substance(s) and might not cover some pollutants generated by actual usage.  
 Producers of waste have to evaluate their actual process of generating waste and have to select the correct waste code.  
 NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
 Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
 Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé  
**NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin :** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

**Nom du produit Demoulant**

(suite de la page 9)

**· Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** -
- **Quantités exceptées (EQ)** NON SOUMIS À L'ADR
- **Catégorie de transport** -
- **Code de restriction en tunnels** -
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger

**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydrocarbures, C11 - C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, &lt; 2% hydrocarbure aromatique

**· Mentions de danger**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**· Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Prescriptions nationales :****· Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	50 - 100

**· Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 500: "precautions: minimum standards"

TRGS 600 "Substitution"

TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2015

Révision: 04.05.2015

### Nom du produit Demoulant

(suite de la page 10)

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

bw: bodyweight

Langz., Langzeit: chronic exposure,

akut: acute (exposure)

lokal: local effects

system., systemisch: systemic effects

PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet

LC<sub>50</sub>: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing

LD<sub>50</sub>: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing

LD<sub>0</sub>: lethal concentration for 0 percent

LD<sub>0</sub>: lethal dose for 0 percent

nb / n.b. : not determined

theoret. O<sub>2</sub>-Bedarf: theoretical oxygen demand

AOX: adsorbable organically bound halogens

TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

Langz., Langzeit: Long-term exposure

akut: Acute / short-term exposure

systemisch: systemic

lokal: local

n.a.: non applicable

(derived fr. data f. similar substances, intern. rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water

n.v.: not available

Susp.: suspension

H: le produit est résorbant par la peau

Algentoxizität: toxicity for algae

Bakterientoxizität: toxicity for bacteria

Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia

Fischtoxizität: toxicity for fishes

DOC: dissolved organic carbon

Halbwertszeit: half-life

DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization

EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)

OECD: OCDE Ligne directrice

dry weight, dry matter = matière sèche

pos. : positif

neg. : négatif

inh., inhal. : par inhalation

NOEC (No Observed Effect Concentration),

NOEL (No Observed Effect Level),

NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.

NOELR (no-observed-effect-loading rate)

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

· **Sources.** <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**